



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATION DE SIGNATURE

donnée par

M. Gérard GAVORY  
Préfet de la Manche  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite



Arrêtés du 18 août 2020  
signés par le Préfet de la Manche :  
M. Gérard GAVORY

## NUMERO SPECIAL N° 27



LE CONTENU INTEGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXES  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :  
<http://www.manche.gouv.fr>

RUBRIQUE : PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

<b>I – DELEGATIONS DE SIGNATURE .....</b>	<b>2</b>
<b>PREFECTURE – SOUS-PREFECTURES.....</b>	<b>2</b>
<i>Arrêté n° 2020-42 du 18 août 2020 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la sous-préfète de Coutances.....</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté n° 2020-43 du 18 août 2020 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet d'Avranches.....</i>	<i>2</i>

---

**I – DELEGATIONS DE SIGNATURE**

---

**PREFECTURE – SOUS-PREFECTURES**

***Arrêté n° 2020-42 du 18 août 2020 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la sous-préfète de Coutances***

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
VU le décret du 7 mai 2019 portant nomination de M. Gérard GAVORY, préfet de la Manche ;  
VU le décret du 28 février 2019 nommant Mme Édith HARZIC, sous-préfète de Coutances ;  
VU le décret du 6 septembre 2019 portant nomination de M. Laurent SIMPLICIEN en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Manche ;  
VU l'arrêté préfectoral n° 19-29 du 3 juin 2019 donnant délégation de signature à Mme Édith HARZIC, sous-préfète de Coutances ;  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance de la sous-préfète de Coutances ;  
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,  
**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>** : M. Laurent SIMPLICIEN, secrétaire général de la Préfecture, est désigné pour assurer la suppléance de la sous-préfète de Coutances.

**Art. 2** : Le secrétaire général de la préfecture et la secrétaire générale de la sous-préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



***Arrêté n° 2020-43 du 18 août 2020 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet d'Avranches***

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
VU le décret du 7 mai 2019 portant nomination de M. Gérard GAVORY, préfet de la Manche ;  
VU le décret du 23 avril 2018 nommant M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches ;  
VU le décret du 6 septembre 2019 portant nomination de M. Laurent SIMPLICIEN en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Manche ;  
VU l'arrêté préfectoral n° 19-27 du 3 juin 2019 donnant délégation de signature à M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches ;  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du sous-préfet d'Avranches ;  
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,  
**A R R Ê T E**

**Art. 1<sup>er</sup>** : M. Laurent SIMPLICIEN, secrétaire général de la Préfecture, est désigné pour assurer la suppléance du sous-préfet d'Avranches, du lundi 17 août au lundi 1<sup>er</sup> septembre 2020 inclus.

**Art. 2** : Le secrétaire général de la préfecture et le secrétaire général de la sous-préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Département de la Manche - Imprimerie administrative Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture
---

